

Renens, le 14 novembre 2016

Législature 2016-2021 Organisation des dicastères

La Municipalité de la Ville de Renens annonce la répartition des dicastères de l'Administration communale pour la législature 2016-2021.

Le 17 mai dernier, la Municipalité annonçait par voie de communiqué de presse sa volonté de réfléchir à une nouvelle répartition des services communaux pour la législature 2016-2021.

Cette démarche avait pour objectif de définir l'organisation la plus adaptée dans l'optique de relever les grands défis qui occuperont notre administration ces prochaines années et répondre également au souci constant d'améliorer la qualité de ses prestations pour les Renanaïses et les Renanais.

Après un long et riche travail de réflexion, la Municipalité annonce la répartition définitive suivante des dicastères pour les 5 années à venir :

Administration générale - Finances - Ressources humaines	M. Jean-François Clément, Syndic
Bâtiments - Domaines - Logement - Cultes	M. Didier Divorne
Gestion urbaine - Développement durable	Mme Patricia Zurcher Maquignaz
Urbanisme - Travaux	Mme Tinetta Maystre
Culture - Jeunesse - Affaires scolaires - Sport	Mme Myriam Romano-Malagrifa
Informatique - Population - Sécurité publique	M. Olivier Golaz
Enfance - Cohésion sociale	Mme Karine Clerc
Secrétariat municipal	M. Michel Veyre

Comme annoncé précédemment, le Centre Technique Communal est désormais structuré en trois directions : *Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes*, *Gestion urbaine-Développement durable* et *Urbanisme-Travaux*. Le Service des Finances est lui intégré dans le dicastère du Syndic avec les Ressources humaines, l'Administration générale et la promotion économique.

Une autre réflexion a été menée en parallèle quant à l'opportunité d'un remaniement des deux directions se partageant les domaines de la jeunesse, de la culture et du social. Celle-ci a été menée de manière approfondie, - en collaboration avec les chef-fe-s de service -, et permet aujourd'hui à l'exécutif renanais de prendre une décision rationnelle en toute connaissance de cause. La Municipalité, en raison de contingences financières mais aussi d'un risque de perte d'expertise et de solidité du réseau en place dans les services concernés, valide donc la répartition précitée avec les directions *Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport* et *Enfance-Cohésion sociale* (qui conserve également le Secteur Intégration).

A noter que cette démarche a été également l'occasion d'identifier différents objectifs visant à renforcer la transversalité entre services - objectifs qui se verront insérés au futur programme de législature et participeront ainsi à la concrétisation d'une administration communale efficiente et proche des citoyennes et citoyens.